



# Le dispositif apprentissage en 2023



Webinaire  
Information  
Collectivités

---

Janvier 2023



# Communication

## Webinaires Teams

1 webinaire CFA et partenaires :

19 janvier 2023



## 3 webinaires collectivités

jeudi 19 janvier ⇒ CVL

vendredi 20 janvier ⇒ PDL

vendredi 27 janvier ⇒ BZH



## Cadre réglementaire

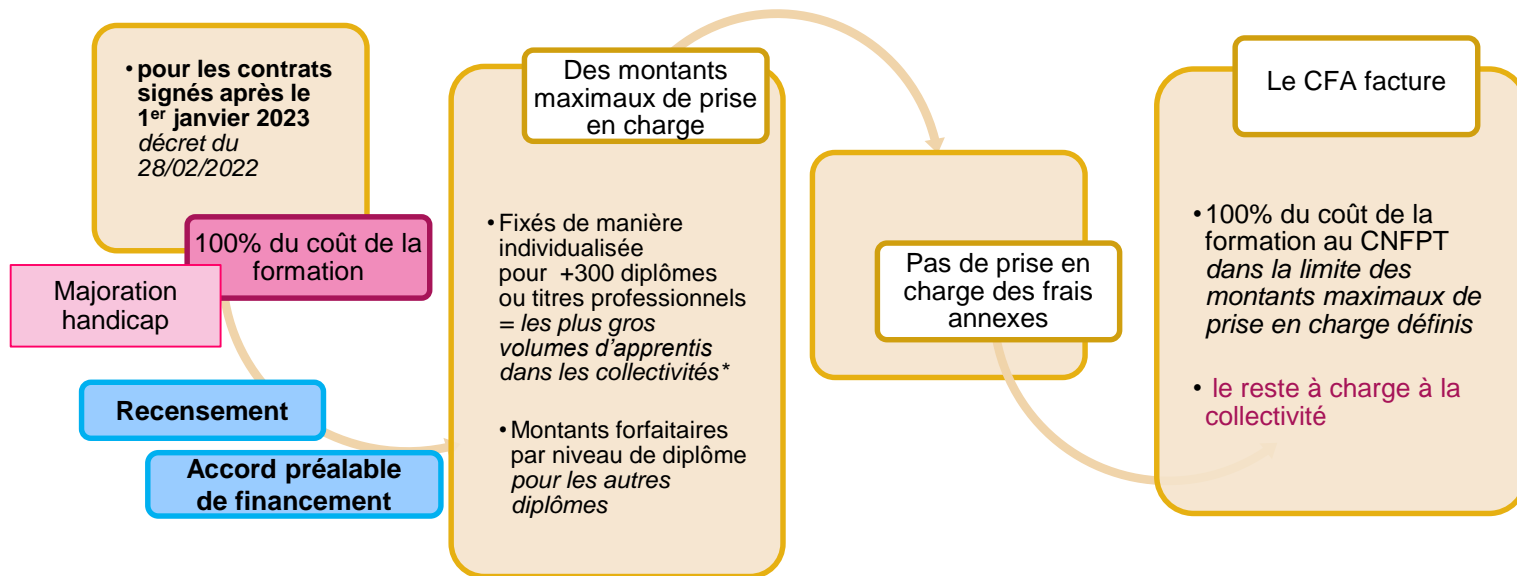
---

### Un règlement 2023 ACTUALISANT celui de 2022

- Financement du coût de la formation à hauteur de 100 % des montants maximaux de la liste CNFPT / France compétence.
- Dans la limite nouvelles modalités à mettre en œuvre à compter du 2 janvier 2023.
- Pour les contrats signés entre le 2 janvier 2020 et le 31 décembre 2021, c'est le règlement fixant les modalités de contribution financière du CNFPT du 24 juin 2020 qui s'applique : 50% du coût de la formation.
  - Les avenants au contrat pour poursuite et redoublement restent sous l'égide du financement à 50%

# Le dispositif de financement du CNFPT pour les contrats signés à compter du 01/01/2023

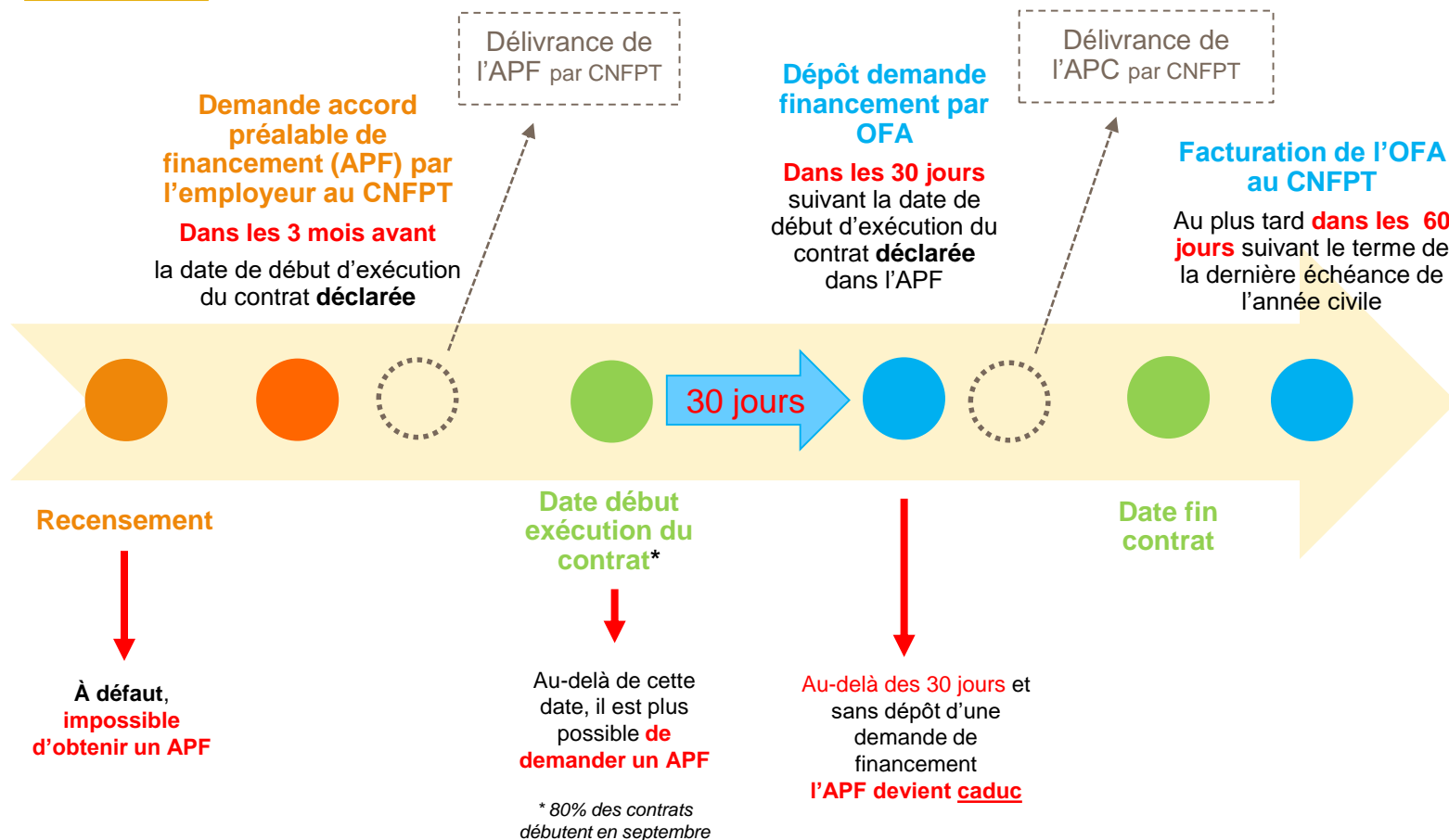
## La poursuite du dispositif 2022 avec des DELAIS à respecter



# Les 7 étapes du financement des frais de formation des apprentis territoriaux



# Aide mémoire sur les dates limites du dispositif





# DE L'ACCORD PREALABLE DE FINANCEMENT (APF) À L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE (APC)

## CÔTÉ EMPLOYEUR TERRITORIAL

**Recensement obligatoire des intentions de recrutement** pour 2023.

En priorité entre janvier et mars 2023 pour l'attribution des enveloppes financières

**Demande d'accord préalable de financement (APF) dans le délai de 3 mois avant le début du contrat**

⇒ Délivrance de l'APF par CNFPT

Le numéro d'APF délivré **devra figurer dans la convention** individuelle de formation

~~Une attestation sur l'honneur de non commencement de la formation AVANT 2022 est à inclure dans la convention et sera vérifiée par le CNFPT.~~

## CÔTÉ CFA

Le CFA prend le relai sur la gestion administrative et dépose la **demande d'Accord de Prise en Charge financière (APC)** sur la plateforme apprentissage

Pièces justificatives : numéro d'APF, contrat, convention, évaluation majoration handicap le cas échéant.

⇒ Délivrance de l'APC par CNFPT



# Le recensement des besoins

## L'accès à la plateforme apprentissage via IEL

ACCUEIL INFO MES INSCRIPTIONS MES AGENTS MES OUTILS MES TABLEAUX DE BORD DISPENSES APPRENTISSAGE MON COMPTE

### BIENVENUE SUR LA PLATEFORME D'INSCRIPTION EN LIGNE DU CNFPT

Ce site vous permet d'obtenir toutes les informations sur l'organisation des formations statutaires

Pour les collectivités, il permet également d'inscrire en ligne ses agents à la formation d'intégration d'effectuer d'éventuelles demandes de dispenses

Pour vous accompagner dans l'utilisation de cette plateforme, nous vous invitons à consulter le tutoriel ou à nous contacter.

### ACTUALITES

FLASH INFO : INSCRIPTIONS AUX TESTS DES PRÉPARATIONS CONCOURS

les tests d'admission sont disponibles sur le site de la plateforme

FLASH INFO : NOUVEAU

Vous avez un accès à la plateforme

- pour les seules collectivités
- pour les seules collectivités

FLASH INFO : NOUVEAU

Vous avez un accès à la plateforme

- pour les seules collectivités
- pour les seules collectivités

FLASH INFO : NOUVEAU

Vous avez un accès à la plateforme

- pour les seules collectivités
- pour les seules collectivités



❑ Des codes d'accès à récupérer auprès du service formation de votre collectivité

❑ [assistance.ct.apprentissage@cnfpt.fr](mailto:assistance.ct.apprentissage@cnfpt.fr)

ACCUEIL INFO MES INSCRIPTIONS MES AGENTS MES OUTILS MES TABLEAUX DE BORD DISPENSES APPRENTISSAGE MON COMPTE

Vous êtes ici > Apprentissage > Accès à la plateforme

## ACCÈS À LA PLATEFORME

### Recensement des intentions de recrutement d'apprentis

En application des dispositions de financement issues de la loi de programmation dans la limite des montants maximaux, pour les contrats d'apprentissage pilotés par la plateforme.

Afin de disposer d'une vision nationale la plus exhaustive possible du recensement, auprès des collectivités territoriales et des établissements scolaires, nous vous invitons à compléter le tableau de recensement des intentions de recrutement d'apprentis, puis de valider les données saisies.

Pour vous connecter à la plateforme Apprentissage depuis cette page, vous devez indiquer vos intentions de recrutement d'apprentis, puis de valider les données saisies.

Une assistance vous est proposée pour la plateforme Apprentissage.

- Choix de la collectivité (au cas plusieurs en gestion)
- Entrée dans l'application apprentissage (Idoine) avec un profil collectivité
- Saisie du recensement puis de l'APF  
*Commentaire : préciser le nom de l'apprenti.e*

### Recensement & Collectivité

Recensement \*

Recensement des intentions de recrutement d'apprentis annuels

Collectivité \*

Correspond au nom de la collectivité

Prénom \*

Le prénom de la personne responsable du contrat.

Nom \*

Le nom de la personne responsable du contrat.

Mail \*

Sous la forme aaa@aaa.fr

Téléphone \*

Composé de 10 chiffres

Commentaire à l'usage de la collectivité

Nom de l'apprenti par ex...

0 / 4000 caractères





# Dispositif APPRENTISSAGE

## Pour les contrats signés à compter du 01/01/2023

### MEMO

#### Frais de formation des apprentis pris en charge par le CNFPT

**100 %** dans la limite du coût formation annuel plafond de référence (*liste des plafonds sur site CNFPT*)

Au prorata du nombre de mois du contrat

**Recensement** des intentions de recrutements des collectivités

**Accord préalable de prise en charge** du CNFPT avant signature du contrat par la collectivité

**Majoration liée au handicap**

**Certification QUALIOPI des OFA** conditionne la demande de financement

#### **NOUVEAUTES : des délais à respecter**

**Recensement obligatoire** pour l'employeur

**Demande d'APF à faire** par l'employeur **dans les 3 mois avant le début d'exécution du contrat**

**Durée de validité de l'APF** : 30 jours à partir du début d'exécution déclaré du contrat

**Facturation** par les OFA : nouvelles modalités (*voir détails*)

# Pour en savoir plus...

Un espace dédié sur le site du CNFPT « Collectivité »  
Rubrique : Accueillir un apprenti



Une plaquette d'information



Vos contacts

Rechercher

Se former | Évoluer | S'informer | Nous connaître

Maine-et-Loire

Accueil > Se former > L'apprentissage dans les collectivités territoriales > L'apprentissage dans les collectivités territoriales > L'apprentissage dans la fonction publique territoriale

A: + -

## Se former

- Suivre une formation
- Se former autrement
- Accéder à vos espaces numériques
- Former vos agents
- Accueillir un apprenti
- L'apprentissage dans les collectivités territoriales
- Je suis une collectivité
- Je suis un CFA
- Je suis un(e) apprenti(e) ou je veux le devenir

## L'APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de mise à jour : 11 janvier 2023

### A DESTINATION DES COLLECTIVITÉS DU GRAND-UEST (BRETAGNE, CENTRE-VAL DE LOIRE, PAYS DE LA LOIRE)

#### Actualités

**10/01/2023** Nouveau règlement pour les démarches 2023  
Un nouveau règlement est applicable à compter du 2 janvier 2023. Il complète le précédent règlement établi pour le financement à hauteur de 100% des frais de formation par le CNFPT.  
Règlement à télécharger.

**06/01/2023** Webinaires d'information organisés fin janvier sur le nouveau cadre des demandes de financement



ACCUEILLIR UN APPRENTI  
L'apprentissage dans les collectivités

## ECI Grand Ouest : Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire

- Coordinatrice apprentissage : **AUDE CHEREAU**
- Assistante apprentissage : **ANNE PELLÉ**
- Assistante apprentissage : **KATY RIVES**

✉ [apprentissage.grandouest@cnfpt.fr](mailto:apprentissage.grandouest@cnfpt.fr)



# L'APPRENTISSAGE au CNFPT

---



**Merci de votre attention**